

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ AUX CONTRIBUABLES DES TERRITOIRES NON-ORGANISÉS DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE ET DE LA COLLECTIVITÉ DE STE-ÉLISABETH-DE-PROULX, QUE :

Le rôle général de perception pour les taxes 2026 :

- ✓ Foncières générales ;
- ✓ Foncières spéciales (répartition locale) ;
- ✓ Aqueduc et égout (répartition locale) ;
- ✓ Gestion des matières résiduelles (répartition locale) ;

a été complété et déposé au bureau de la greffière-trésorière de la MRC au 173, boul. St-Michel, Dolbeau-Mistassini.

En outre, la greffière-trésorière transmettra par la poste, dans le délai imparti, à toute personne inscrite à ce rôle, un avis de paiement de taxes.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 1007 du *Code municipal du Québec*.

DONNÉ À DOLBEAU-MISTASSINI, CE 16^{IÈME} JOUR DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX.



Christian Bouchard
Greffier-trésorier adjoint

- Publié le 17 février 2026 sur le site Internet de la MRC ; et,
- Publié dans le journal « *Nouvelles Hebdo* », édition de la semaine du 23 février.